

Perception sociale d'un fait criminel : le cas des Vols à main armée (VAMA) à Abengourou – République de Côte d'Ivoire

Cyrille Julien Sylvain YORO * et Williams Arthur EHUA **

Résumé

Les VAMA sont des phénomènes portant atteinte aux biens et aux personnes. Pour ce faire, ils peuvent saper la confiance des citoyens en la capacité de l'État à assurer leur sécurité. Le présent article propose d'analyser la perception sociale des VAMA à Abengourou. Il s'agit spécifiquement de présenter la perception du phénomène, de décrire les facteurs explicatifs du phénomène, selon leur perception, et ses conséquences, d'identifier les contraintes et faire des propositions en vue de l'amélioration de la lutte contre le phénomène. L'étude a été réalisée dans ce département auprès de divers acteurs (populations, forces de sécurité et autorités administratives). Les données collectées via des questionnaires et des entretiens semi-directifs, ont fait l'objet de traitement tant quantitatif que qualitatif. Les résultats de cette étude présentent un état des lieux des VAMA selon la perception des populations portant sur les manifestations du phénomène (auteurs, espaces à risques, période, etc.). Les principaux facteurs explicatifs de l'occurrence des VAMA ont été mis en évidence. Les propositions d'amélioration se situent au niveau du triptyque Population, Forces de sécurité et Pouvoirs publics.

Mots clés : Perception, Vols à main armée, Insécurité, Abengourou.

Abstract

To do so, they can undermine citizens' confidence in the state's ability to ensure their security. This article proposes to analyze the social perception of VAMAs in Abengourou. It is specifically a question of presenting the perception of the phenomenon, of describing the explanatory factors of the phenomenon, according to their perception, and its consequences, of identifying the constraints and making proposals with a view to improving the fight against the phenomenon.

* Enseignant-Chercheur, UFR Criminologie, UFHB
E-mail : yoro.cyrille@ufhb.edu.ci ; jcyrille.yoro@gmail.com

** wehua@emu.ci ; pasteurehua@yahoo.com

The study was carried out in this department with various actors (populations, security forces and administrative authorities). The data collected via questionnaires and semi-structured interviews were processed both quantitatively and qualitatively. The results of this study present an inventory of the VAMA according to the perception of the populations relating to the manifestations of the phenomenon (perpetrators, areas at risk, period, etc.). The main explanatory factors for the occurrence of VAMA have been highlighted. The proposals for improvement are at the level of the triptych Population, Security forces and Public authorities.

Keywords: perception, armed robbery, insecurity, Abengourou

Introduction

La criminalité est généralement appréhendée comme « l'ensemble des infractions pénales qui ont été commises au cours d'une période de temps déterminée (une année, une période quinquennale, etc.), soit dans un Etat et ses diverses circonscriptions judiciaires, policières ou administratives, soit dans un groupe d'États présentant une certaine homogénéité » (Pinatel cité par R. Gassin et al., 2011, p. 94). Au nombre de ses manifestations courantes dans les communautés (Overseas Security Advisory Council, 2020), l'on peut citer les agressions physiques et/ou à main armée, les vols, les meurtres, les viols. Ces faits, parce qu'ils sont susceptibles de troubler l'ordre social, suscitent des craintes pour les citoyens ; ils constituent une préoccupation pour les États qui ont le devoir d'assurer la sécurité des citoyens. C'est donc à juste titre que M. Chalom et L. Leonard (2001) indiquaient que les questions liées à la criminalité et à l'insécurité en milieu urbain semblent être des préoccupations importantes pour les citoyens, puisque ce sont toujours des sujets d'actualité présents tant dans les discours politiques, les débats médiatiques que dans les travaux scientifiques. Le devoir de l'Etat, il convient de le rappeler, est entre autres d'assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens (R. Dussault, 2006 ; J. Viguié, 2008). En fait, « Le bien-être des citoyens dépend du fait qu'ils bénéficient d'une sécurité personnelle, qui leur garantit ainsi qu'à leurs propriétés d'être exempts de violence et de vol » (Legatum Institute, 2019). D'ailleurs, « Un environnement sûr et stable est

nécessaire pour attirer les investissements et soutenir la croissance économique. Une nation ne peut prospérer que dans un environnement de sécurité et de sûreté pour ses citoyens » (S. Silwé, J. Koné & J. Davis, 2017). Dès lors, la sécurité se présente-t-elle comme une nécessité devant être au cœur des priorités de tout Etat (S. Roché, 1998).

En Côte d'Ivoire, le système sécuritaire a été fortement ébranlé au sortir de la crise militaro, sociopolitique de 2010-2011 qu'elle a connue. L'Etat, à travers son gouvernement, a ainsi mené des actions en vue de sa restructuration, notamment au niveau des Forces de défense et de sécurité (A. Pascal, 2013). Cela s'inscrivait dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité en 2012 (J.-J. Konadjé, 2012). Après quelques années de mise en œuvre, les premiers résultats indiquaient une amélioration de la sécurité dans le pays, ramenée dit-on, à un niveau similaire à celui de New York, aux Etats-Unis d'Amérique ou de Genève, en Suisse (Abidjan.net, 2015).

Les premiers résultats donnés faisaient écho d'une amélioration de la sécurité du pays, ramenée à un niveau similaire à celui de New York ou Genève (Abidjan.net, 2015). Dans le même sens, un bilan fait par le Conseil National de Sécurité (CNS) indiquait que l'Indice Général de Sécurité (IGS) en Côte d'Ivoire était en baisse et se situait à 1.1 pour le mois d'avril 2019. Malgré l'amélioration de la situation sécuritaire, force est de constater que plusieurs recherches tendent à relativiser cette information (A. Leboeuf, 2016 ; S. Silwé, J. Koné & J. Davis, 2017). En effet, les classements de la Côte d'Ivoire suivant certains indices internationaux de grandes renommées confirment que les efforts pour garantir aux Ivoiriens un bon niveau de sécurité semblent encore insuffisants. Par exemple, la Côte d'Ivoire est classée 132^{ème} sur 167 pays d'après le sous-indice de sécurité et sûreté du Legatum Prosperity Index (Legatum Institute, 2019), qui utilise comme indicateurs les guerres et conflits civils, le terrorisme, la terreur et la violence politique, les crimes violents, et les crimes liés à la propriété. Dans un autre classement moins flatteur, effectué à partir du sous-indice de sécurité individuelle du Social Progress Index (Social Progress Imperative, 2020), tenant compte des mesures du taux d'homicides, du niveau de crimes violents, des perceptions de la criminalité, du niveau de terreur politique, et des décès lors de trafics, le pays se positionne à la 128^{ème} place sur 163. Quant au sous-indice ordre et sécurité du World Justice Project (2020) Rule of Law Index, il positionne la Côte d'Ivoire à la 84^e

place sur 128, prenant en considération les absences de crime, de conflit violent, et de réparation violente. À la lumière de ces données, l'on observe que le problème de l'insécurité représente pour de nombreux ivoiriens une question épineuse, irrésolue. Des faits comme la possession et la circulation illicite d'armes à feu en Côte d'Ivoire en est un signe. En effet, 4,3% des ménages possèdent au moins une arme à feu, ce qui est important et cette proportion serait plus élevée en milieu rural (5,2%) que dans les autres villes et à Abidjan (INS, 2015, p. 53).

Les écrits relatifs aux vols à main armée (VAMA) ont mis l'accent, entre autres, sur les motivations des acteurs, notamment ceux qui commettent les vols à main armée par exemple au Canada (S. Bellot, M. Dionne & P. Pinsonneault, 1981). On y retient que l'argent rapidement obtenu et la facilité du délit expliquent l'engagement dans le vol à main armée. La recherche de sensations fortes, ce que M. Cusson (1981) appelle l'action, fait partie des raisons évoquées mais reste plutôt secondaire, nettement moins important chez les adolescents. De même, certains éléments se rapportant au style et aux habitudes de vie des sujets seraient de nature à favoriser le passage à l'acte et viennent donc s'ajouter aux motivations. Ce sont entre autres une situation peu reluisante au niveau des emplois, une consommation relativement fréquente d'alcool et de drogues, la fréquentation d'un milieu délinquant ou encore de circonstances particulières, impliquant certaines frustrations et parfois un désir de vengeance. D'autres écrits ont insisté sur la typologie des voleurs (S. Bellot et al., 1985), la spécialisation ou non (L. Gould et al., 1966 ; J. A. Inciardi, 1975 & R. Silberman, 1978), l'âge des auteurs (S. Bellot et M. Leblanc, 1984 ; M. Fréchette et M. Leblanc, 1987). Ces faits se situent dans un cadre social qui tendrait à les favoriser. Ainsi, pour H. Crizoa (2019), les difficultés économiques et sociales vécues dans les familles constituent un facteur important de risque associé à la délinquance. Or, pour H. B. Yébouet (2017) si la pauvreté peut être considérée comme une condition nécessaire, elle ne saurait être pour autant suffisante. A. Apalo (2016), quant à lui, préfère mettre en lumière le caractère multifactoriel de la criminalité ayant cours dans la période de traite du café et du cacao dans la localité de l'Indénié-Djuablin. Il indique que là les interactions et les représentations valorisent la richesse. La criminalité qui y prévaut a pour principaux facteurs : les faiblesses institutionnelles,

l'environnement criminogène et la faiblesse des prix d'achat des produits agricoles.

Si la littérature sur la question des VAMA a permis mettre en évidence les acteurs, les modes opératoires, les facteurs explicatifs, il semble également nécessaire d'examiner la perception sociale des VAMA, en termes de vécu des populations qui "subissent" au quotidien le phénomène. Cet aspect de choses paraît important car l'occulter est de nature à renforcer ou non le sentiment de confiance des populations vis-à-vis des institutions étatiques en charge de leur sécurité.

Pour ce faire, un certain nombre de questions méritent d'être posées : Quelle est la perception sociale des VAMA à Abengourou ? Comment les populations perçoivent-elles les manifestations des VAMA ? Comment la perception des facteurs explicatifs et les conséquences des VAMA se perçoit-elle ? Quelles sont les contraintes et les propositions à faire en vue de son amélioration ?

Cet article est une étude exploratoire qui se propose de cerner la perception sociale des VAMA à Abengourou. Il s'agit spécifiquement de i) présenter les manifestations des VAMA, ii) de décrire la perception sociale, iii) de cerner les contraintes dans la mise en œuvre des cours en ligne et de faire des propositions en vue de son amélioration.

1. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude, nous avons tenté d'élaborer une méthodologie, en tant que démarche adaptée « le plus possible [des] méthodes, les modalités d'échantillonnage et la nature des données » (A. Pirès, 1997, p. 115). Ainsi, cette partie de l'étude consiste à présenter respectivement le site de l'étude, la population de l'étude, les outils de collecte des données et les méthodes d'analyse des données.

Le terrain d'étude est le département d'Abengourou. Il est situé dans l'Est de la Côte-d'Ivoire et fait partie du district du Comoé dans la région de l'Indénie-Djuablin dont elle est le chef-lieu, à la frontière avec le Ghana. La région s'étend sur une superficie de 6919, 55 km², soit 2,14% du territoire national. La population du département est de 430 539 habitants (RGPH, 2021) répartie sur 4 047 Km².

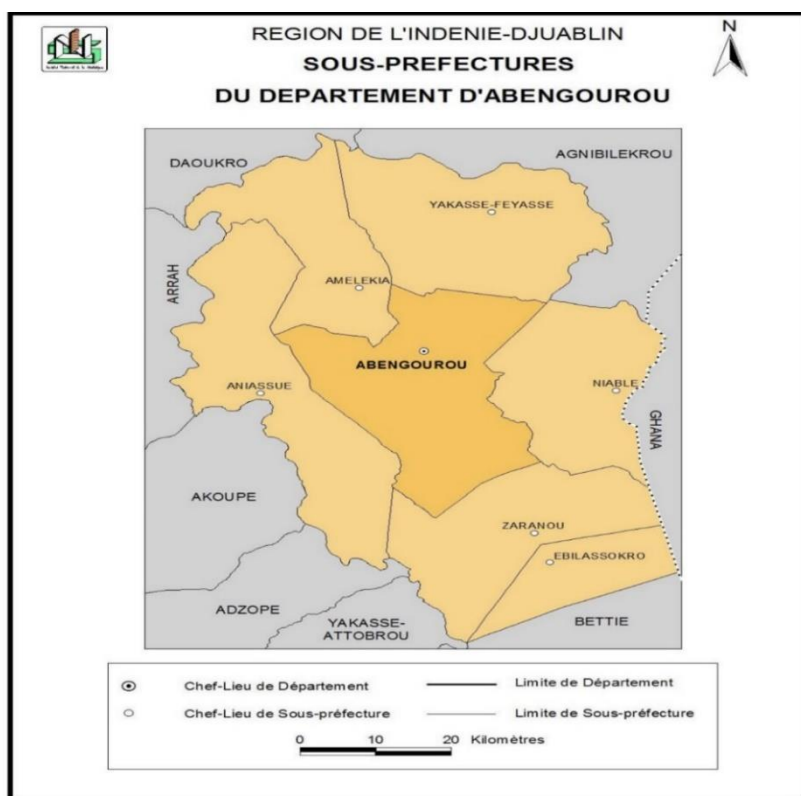


Figure : Carte de la région de l'Indénie-Djuablin (INS, 2022)

Zone frontalière avec le Ghana, le département fait beaucoup de trafic avec ce pays voisin. Son économie se base principalement sur l'agriculture, notamment les cultures agro-exportatrices telles que le café et le cacao.

La population d'enquête est l'ensemble des habitants des sept sous-préfectures du département, composée d'autochtones, d'allochtones et d'étrangers, d'agents des forces de sécurité (policiers, gendarmes), d'agents de la mairie et d'autorités administratives. Par choix raisonné, un échantillon de commodité a été constitué. Il est composé de 130 personnes réparties comme suit : population (n=100) ; agents de sécurité (n=20) ; autorités administratives (n=10).

Les données ont été collectées avec l'appui des questionnaires, l'observation et la documentation et ont été analysées tant quantitativement que qualitativement.

En termes de considérations éthiques, l'on a pris la peine de présenter les objectifs de l'étude, ses tenants et aboutissants aux enquêtés afin que leur décision de prendre part à ladite étude se fasse sur la base d'un consentement éclairé.

2. Résultats

Les résultats qui sont présentés sont structurés autour de trois points : d'abord, il s'agira de faire l'état des lieux des VAMA à Abengourou ; ensuite, il sera abordé la perception des facteurs explicatifs et des conséquences ; enfin, l'on dégagera les contraintes dans la mise en œuvre et dégagerons des propositions de solution.

2.1. VAMA : état des lieux selon les populations

L'état des lieux de la perception sociale des VAMA permet de mettre en évidence les auteurs, les victimes, la distribution spatio-temporelle et le mode opératoire des VAMA.

2.1.1. Auteurs des VAMA selon les populations

Les résultats issus des enquêtés indiquent que les acteurs des VAMA sont essentiellement de sexe masculin. En effet, pour 94%, ce sont des individus de sexe masculin qui les commettent. Seulement 6% estiment que des individus de sexe féminin. Les entretiens avec les autorités militaires et paramilitaires corroborent cela car ils soutiennent que les auteurs des VAMA sont pour la plupart des hommes.

Concernant la nationalité des auteurs, 64% des enquêtés affirment qu'ils sont de nationalités étrangères et 36% soutiennent que ce sont des Ivoiriens. En effet, selon eux, la plupart des auteurs des VAMA proviennent le plus souvent des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire (Burkina-Faso ; Mali ; Guinée ; Ghana). Cette position partagée par la police nationale puisque, selon certains agents enquêtés : « la grande majorité des personnes interpellées pour VAMA sont de nationalités étrangères ».

En ce qui concerne les activités socioprofessionnelles des auteurs, selon la population, 56% sont sans emploi, 28% Travailleurs du secteur informel, 15% Ex-combattant ; 1% Forces de sécurité. Néanmoins, les

chiffres obtenus chez les autorités judiciaires montrent que les auteurs qui ont été condamnés sont pour la plupart des ex-combattants et une petite partie dans le secteur informel. Cela peut s'expliquer par le fait que les ex-combattants sont généralement des personnes sans emploi. Dans un entretien avec un commissaire de Police, il a pu dire : « les auteurs sont en réalité des ex-combattants qui font le métier de coiffeurs, et qui prennent ce travail comme couverture »¹.

Ils proviennent de divers horizons. 6% pensent qu'ils proviennent du même quartier qu'eux. Pour 21%, ils proviennent plutôt des autres localités du quartier. 34% estiment qu'ils viennent des autres localités du département d'Abengourou. Pour 38%, ces auteurs viennent de partout. Les auteurs des VAMA n'opèrent presque pas dans leurs localités de résidence et préfèrent aller ailleurs, là où personne ne les reconnaîtrait. Telle peut être résumée la position d'un Adjudant-chef de Gendarmerie pour qui " les auteurs des VAMA viennent des autres localités pour opérer dans le département d'Abengourou. Certains viennent même d'Agnibilékrou. Ils s'assurent que les victimes ne les reconnaîtraient pas " ².

Pour ce qui est de l'âge des auteurs des VAMA, 6% des personnes enquêtées estiment qu'ils sont âgés de]0-18 ans]. Pour la grande majorité (85%), ils sont âgés de]18-35 ans], et 9% âgés de]35ans et plus [. Les Forces de Défense et de Sécurité ont confirmé cela en indiquant que la grande majorité des auteurs de VAMA arrêtés est une population jeune.

2.1.2. Victimes des VAMA

En abordant le point sur les victimes de VAMA, il s'agit de lever le voile sur les objets recherchés, les catégories socioprofessionnelles les plus visées. Selon la population, les trois biens principaux sont recherchés par les auteurs des VAMA : l'argent (34%), les téléphones portables (22%), les bijoux et les appareils électroniques (9% chacun). Cependant, les produits agricoles, les appareils électroniques (4% chacun), les véhicules et les motos (3% chacun) ont les plus faibles

¹ Propos recueillis le 10/05/2022 auprès du Chef des Opérations à la Préfecture de Police d'Abengourou.

² Propos d'un Adjudant-chef de Gendarmerie de la Brigade d'Abengourou, recueillis le 23 juin 2022.

taux. Ainsi, ces auteurs semblent donc venir pour la recherche d'argent car ils peuvent facilement et rapidement l'utiliser, ils sont moins attirés par tout ce qui est difficilement transportables.

Trois cibles les plus visées par les auteurs des VAMA sont les commerces et les domiciles (29% chacun), les établissements financiers (20%), les entreprises et sociétés (11%), les véhicules (9%) et les autres (2%).

Les catégories socio-professionnelles les plus visées par les VAMA sont les commerçants (29%), les opérateurs économiques (23%), les transporteurs (16%), les travailleurs (10%), les paysans (16%) et sans cible et autres (moins de 2%). Selon un agent de la Sous-préfecture d'Aniassué, " *les paysans souffrent beaucoup des vols à main armée cars quelquefois, c'est tout l'argent de la récolte que les voleurs emportent*" ³.

2.2.3. Distribution spatio-temporelle

La distribution spatio-temporelle permet de dégager d'une part les espaces à risques perçus par les enquêtés et les moments d'occurrence des VAMA.

Les espaces perçus à risques, sont des endroits où les VAMA sont récurrents. Ce sont principalement la maison (22%), les routes et la rue (20% chacun), dans une entreprise (13%).

Les moments pendant lesquels surviennent les VAMA, selon les enquêtés sont variables. Les périodes de fête et la soirée viennent largement en tête avec 22% chacun, s'en suivent les périodes de traite de Café/Cacao avec 15% et la soirée avec 13% (Figure 10). Les autres périodes viennent avec de faibles taux en dessous de 8%. Si l'on prend seulement les zones rurales, " *c'est dans les périodes de grande traite que les VAMA sont commis en majorité*" ⁴, à en croire un Marechal des Logis-Chef de la brigade de gendarmerie de Yakassé-Féyassé.

³ Propos recueilli le 27 juillet 2022 de K. J. M., agent de la sous-préfecture d'Aniassué.

⁴ Entretien avec le MDL-Chef (E.T.H) de la brigade de gendarmerie de Yakassé-Féyassé, le 1^{er} août 2022.

2.2.4. Mode opératoire des VAMA

Les auteurs se procurent d'arme à feu de manière illicite, puisqu'ils ne détiennent pas de permis de port d'armes. Ils peuvent soit les louer, soit les acheter. Certains enquêtés, notamment les agents des forces de défense et de sécurité, ont pu nous indiquer que certains auteurs détenaient des armes de fabrication artisanale. Ces derniers s'organisent en général et opèrent en moyenne à environ six personnes encagoulées. Quelques fois ils portent des tenues à double face. Après leur forfait, ils peuvent retourner leurs vêtements et les porter à l'envers sans qu'on ne les reconnaisse pas. Au cours de l'opération, ils peuvent commettre d'autres infractions telles que les coups et blessures volontaires, les viols en présence des parents. Les meurtres sont très rares sauf quand la victime reconnaît les braqueurs ou quand la victime est résistante. Le VAMA se déroule en moyenne entre une et cinq minutes et n'excède pas dix minutes.

Quand il s'agit des VAMA commis sur des routes, les auteurs s'organisent et prennent leur temps pour observer la fluidité des personnes et des véhicules. Ils attaquent avec des motos, utilisent des armes de guerre de type Kalachnikov (AK-47) et des pistolets automatiques. Dans leur organisation, un membre, possédant un véhicule, vient leur fournir des armes à feu. Après leur forfait, ce dernier est chargé de récupérer les armes et le butin. Lui et les autres à moto prennent des chemins différents. Ainsi, lorsque la police met le grappin sur ceux qui sont sur des motos, l'on ne trouve rien de suspect sur eux. Il y a quelques fois des échanges de feux quand ils sont pris en flagrant délit. Notons également que les délinquants fonctionnent en réseau avec d'autres bandes hors du Département d'Abengourou.

2.2. VAMA : perception des facteurs explicatifs et conséquences

2.2.1. Facteurs explicatifs

Comprendre l'émergence des VAMA nécessite de cerner tant soit peu les facteurs explicatifs de son émergence. Si plusieurs éléments sont susceptibles d'expliquer cet état de fait, trois éléments principaux, semblent au regard de nos résultats, les plus déterminants pour expliquer au mieux, la survenue des VAMA.

En effet, la survenue des VAMA dans le Département

d'Abengourou, selon nos enquêtés (19%), s'explique par la "situation post-crise". Elle a été marquée par des périodes de tensions électorales, communautaires, etc., qui a eu pour corollaire une prolifération des armes légères et de petits calibres, qui a débouché sur des conflits. Cette fragilisation du tissu social a été accentuée par la deuxième catégorie de facteurs explicatifs. Il s'agit des éléments suivants : Chômage et désœuvrement, Disponibilité de richesses, Pauvreté des populations (12% chacun). Circulation et disponibilité des armes, Difficultés de réaction des Forces de sécurité (10% chacun) ; Proximité avec la frontière du Ghana (9%) ; Le mauvais état des routes (7%) ; Sous-équipement des Forces de sécurité (6%) ; Vulnérabilité des victimes (2%) ; L'impunité pour les voleurs (1%). Selon un enquêté :

Les facteurs explicatifs sont la situation post-crise, le sous-équipement des Forces de Sécurité et la proximité avec la frontière Ghana car les délinquants s'y échappent facilement en allant au Ghana où les frontières sont poreuses⁵.

2.2.1.1. Crises militaro-politiques et survenue des VAMA

La population a répondu également que les crises militaro-politiques en Côte d'Ivoire peuvent être la cause de la survenue des Vols à Main Armée à 81% contre 19%.

2.2.1.2. Opportunités économiques et survenue des VAMA

En plus, les répondants ont affirmé que la survenue des VAMA est liée aux opportunités économiques à 72% contre 28%. C'est ce que soutiennent les militaires d'Abengourou qui affirment que cela est lié à la floraison activités liés aux transferts d'argent Mobile Money, à la richesse créée par le Cacao et les autres produits vivriers.

⁵ Propos recueilli le 10/05/2022 auprès du Chef des Opérations à la Préfecture de Police d'Abengourou.

2.2.1.3. Insuffisance des moyens des FDS et survenue des VAMA

La population a, par ailleurs, répondu que l'insuffisance des moyens des FDS est l'une des causes de la survenue des VAMA à 66% contre 34%. En effet, selon les répondants, leur sécurité n'est pas du tout garantie à cause du manque de moyens dont disposent les Commissariats et les Brigades de Gendarmeries. Quelquefois, le temps d'intervention des FDS lorsqu'elles sont sollicitées est trop long. Cela est un facteur qui explique donc la survenue des VAMA, car les délinquants ne se sentent pas inquiétés.

2.2.2. Conséquences des VAMA

2.2.2.1. Pertes financières

C'est là l'aspect le plus visible du VAMA. Pourtant, ce n'est pas toujours ce qui préoccupe le plus les victimes. Les résultats de l'enquête démontrent que le bandit s'est enfui avec une somme d'argent quelconque.

En plus des pertes d'argent liquide, certaines victimes ont été délestées de leurs effets personnels. Parfois les bandits pouvaient s'enfuir avec de la marchandise (bijoux, télévision, etc.). D'autres ont mentionné des dommages matériels plus ou moins importants (téléphone arraché, caisse brisée, etc.). S'il est difficile d'y accoler un chiffre exact, on ne doit pas les négliger pour autant. Le montant des pertes financières, directes ou non, attribuables au vol à main armée est parfois un piètre indicateur de l'impact véritable de ce crime. En effet, lorsqu'on évalue le coût du hold-up, on doit le confronter à la capacité d'absorption réelle de chacun, à court et à long terme. Une perte de 50.000 FCFA par exemple, n'implique pas la même chose pour toutes les victimes. Ce facteur, tout aussi relatif qu'il soit, enrichirait l'analyse des conséquences des VAMA.

2.2.2.2. Perturbations physiques

Après un vol à main armée, il est possible que les victimes soient atteintes de malaises physiologiques, et ce, en sus des blessures infligées par les agresseurs. En effet, certains répondants disent souffrir

de perturbations comme la nervosité chronique et les troubles de sommeil, tandis que d'autres victimes ne mentionnent aucune indisposition particulière. Cela peut paraître assez étonnant puisque rien ne le présageait. En effet, la plupart du temps, le vol s'était déroulé rapidement sans trop de complications, pour le bandit bien entendu, et sans que la victime ne soit malmenée dans une majorité de cas. D'ailleurs, cette tendance est encore plus significative lorsqu'on analyse l'occurrence des perturbations psychologiques. En effet, certaines victimes sont bouleversées par le VAMA, et c'est généralement l'impact le moins visible de ce crime.

2.2.3. *Perturbations psychologiques*

Être victime des VAMA peut être effectivement très traumatisant et laisser des séquelles psychologiques considérables. Par exemple, l'on peut se sentir coupable de ne pas avoir pu prévenir le crime et ce, malgré le fait que plusieurs études ont démontré que le laps de temps entre les signes avant-coureurs et la commission du crime est beaucoup trop court pour pouvoir réagir (H. Manseau, 1990, p. 73).

Pendant le déroulement du vol à main armée, une fois le moment de surprise passé, le sentiment prédominant est la peur, qui est qualifiée de réaction instinctive et émotive par A. Morrisette (1985). La plupart des victimes craignent pour leur intégrité physique. L'arme braquée contre elles, cette menace explicite, suscite une angoisse, un stress, quand ce n'est la panique. Le contrôle de la situation est dans les mains d'un inconnu armé. Il n'est pas surprenant que les victimes éprouvent un choc nerveux durant l'agression ou immédiatement après. C'est le contraire qui étonne : quelques travailleurs dans les commerces réagissent avec un remarquable sang-froid et semblent surmonter assez facilement les effets d'une expérience qui n'en demeure pas moins traumatisante. De leurs témoignages, on pourrait croire qu'avec le temps on s'habitue. C'est vrai pour certains. Puisque la plupart des victimes vivent très intensément l'agression, il est naturel qu'elles en soient marquées, changées, pour le meilleur ou pour le pire. Les personnes interrogées lors du sondage ont fait état de perturbations psychologiques à moyen ou à long terme. Leurs réponses sont inquiétantes. Il semble que le vol à main armée favorise un effritement des rapports sociaux. En effet, des victimes de de VAMA affirment être

devenues méfiantes à l'égard d'autrui et éprouvent une peur à rester seules.

Certaines victimes ont une mauvaise appréciation des agents des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Elles les trouvent inefficaces et ne voient pas leur utilité. C'est ce que défend un gendarme (Adjudant F.R) de Niablé qui affirme aussi que la survenue des VAMA perturbe la quiétude de la société. Les gens ont peur, ont une hantise et s'installe la méfiance mutuelle⁶.

2.3. VAMA : Quelles propositions de solution ?

Les propositions se situent à trois niveaux : la Population, les Forces de défense et de sécurité et l'Etat.

2.3.1. Au niveau de la population

Les solutions proposées sont en étroites lignes avec les résultats de M. Cusson (2017) à travers le contrôle social, qui mettent l'accent sur l'autoprotection et la prévention situationnelle axée sur la protection rapprochée des biens et des personnes sur les mêmes sites où les délits risquent d'être commis. Le contrôle social du crime est aussi le fait des citoyens et des organisations qui, à titre de victime et de victime potentielle, prennent des mesures pour se protéger et se défendre contre le vol, la fraude, les agressions, etc. Tous les individus cherchent à se mettre à l'abri du crime. L'étude des comportements sécuritaires des victimes montre qu'elles tirent la leçon de leur mauvaise expérience. G. Moser et A. Pascual (1993) en France et d'autres auteurs ont établi qu'après avoir subi un crime, les victimes sortent moins souvent le soir ; elles installent des systèmes d'alarme ; elles changent de numéro de téléphone ; elles évitent de transporter des fortes sommes d'argent ; etc. C'est pourquoi, l'on peut proposer que les populations s'approprient les solutions suivantes qui sont des mesures individuelles d'autoprotection.

⁶ Propos de l'Adjudant F.R de la Brigade de Niablé, le 16 août 2022.

2.3.1.1. Surveillance et vérifications

Elles visent à faire savoir au délinquant potentiel qu'il s'expose à être vu, contrôlé ou détecté s'il passe à l'acte. Se sentant surveillé, il hésitera devant le risque d'être arrêté ou la honte d'être vu. Les populations peuvent prendre des mesures pour leurs domiciles. Elles peuvent verrouiller leurs portes le soir et quand on sort ; éclairer leur logement et ses alentours ; se munir d'un chien ou d'un système d'alarme ; surveiller ses biens ; rester sur ses gardes.

2.3.1.2. Protections physiques

Plusieurs moyens (D. Poirier, 1985), plus ou moins dispendieux financièrement pour les petits commerçants, peuvent être utilisés pour restreindre les vols à main armée ou à tout le moins en limiter les dégâts. Ce sont des dispositifs matériels conçus pour mettre les personnes et les biens à l'abri des attaques ou des vols. Ici, les populations peuvent opter pour des portes renforcées, surtout dans les points de transfert Mobile Money, faire des clôtures. Cela est d'autant plus efficace qu'en Angleterre, l'on a enregistré une baisse de 40% des cambriolages suite à l'amélioration des protections physiques dans les résidences cambriolées une première fois (M. Cusson et al., 2007).

2.3.1.3. Désintéressements ou mesures pour limiter les dégâts

Ce sont des actions conduisant les individus à perdre intérêt à commettre un délit. Il s'agit de réduire ou d'annuler les gains espérés par les contrevenants. Ils renonceront s'ils n'ont rien ou pas grand-chose à tirer de leurs délits. A ce niveau, le paysan ou le commerçant peut, s'il le désire, prendre un certain nombre de précautions dans la manipulation des montants d'argent à l'intérieur comme à l'extérieur de sa maison ou de son commerce. Ainsi, garder le minimum dans la caisse ou sur soi, exécuter des dépôts fréquents et changer sa routine dans cette politique de dépôts constituent des habitudes de prudence élémentaire, accessibles à tous, surtout en période de traite de Café/Cacao. Ils peuvent placer leur argent à la banque et remplacer l'argent comptant par des cartes de crédit. Par ces actes, les délinquants auront un

désintéressement car les VAMA ne leur rapporteront pas de montants colossaux.

2.3.1.4. Distance et non-exposition

L'autodéfense englobe aussi le fait que les populations doivent considérer les aspects spatiotemporels des VAMA. Ainsi, elles pourraient éviter les lieux dangereux et éviter de sortir les heures criminogènes, éviter aussi d'exhiber leur argent en public et de parler de leurs appareils électro-ménagers. Elles peuvent enlancer leurs bijoux et autres objets précieux dans une cachette. Ces mesures liées à la population contribueraient sûrement à baisser le taux des VAMA dans le département d'Abengourou. Les responsabilités étant partagées, les Forces de Défense et de Sécurité ont aussi leur part à jouer.

2.3.2. Au niveau des forces de défense et de sécurité

Les propositions de solution touchent également les Forces de Défense et de Sécurité. Il s'agira principalement de la Police et de la Gendarmerie. Elles se basent en premier lieu sur le rappel de la mission et du rôle de celles-ci. La mission de la Police repose sur son double rôle qui ne s'exerce qu'à l'intérieur de l'Etat. Ce double rôle consiste en un aspect préventif et un aspect répressif.

En période de crise ou de guerre, les personnels de la Police Nationale sont "réquisitionnés" par l'État pour défendre ses institutions contre toutes attaques, agressions ou déstabilisation, conformément à l'article 24 de la constitution ivoirienne qui dit que « la défense de la nation et de l'intégrité de son territoire sont assurées exclusivement par les Forces de défense et de sécurité ⁷ ».

Une des solutions à la réduction des VAMA est d'accentuer l'action préventive de la Police.

On peut considérer que l'orientation « répressive » de l'action policière se caractérise par des interventions *a posteriori*, lorsqu'une infraction ou un acte délictueux a été commis, lorsqu'un « désordre » ou une « désobéissance » se sont produits. Dès lors, l'action policière apparaît comme essentiellement « réactive », en répondant à des

⁷ Général N'daw Oumar, 2011, *Du sergent d'armes à la Gendarmerie nationale*, NEI/CEDA, Abidjan, p 109.

situations de mise en cause des normes régulant la vie sociale. Par opposition, l'action préventive est celle qui a pour but d'empêcher les infractions de se commettre et donc, ainsi, de prévenir les dommages qu'elles peuvent entraîner, d'éviter les désordres avant que ceux-ci ne se produisent. Le comportement de la police est alors « proactif », la police prenant l'initiative des mesures destinées à empêcher le développement par exemple de la délinquance ou de la criminalité (J.-L. Loubet del Bayle, 2012).

Cette activité préventive peut aussi s'entendre et c'est souvent implicitement le cas dans les débats actuels comme une action destinée à avoir une influence sur les causes possibles de la déviance et de la victimisation. Ainsi en est-il d'abord avec ce que les Anglo-Saxons appellent la « prévention situationnelle », en désignant par-là

Les interventions non pénales sur les causes prochaines des délits dans le but spécifique de réduire leur risque ou leur gravité. Ceci ayant pour but d'empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles des délits semblables sont commis ou pourraient l'être (M. Cusson, 2017, p. 124).

D'où, par exemple, les campagnes invitant particuliers et entreprises à prendre des mesures d'autoprotection contre les cambriolages, ou les incitations à réorganiser tel ou tel site, afin de rendre plus difficiles, moins productifs, et moins attractifs, les comportements délictueux. La Police pourra faire des sensibilisations dans les radios locales et à la télévision, en mettant en traduisant le message dans les langues locales. Ainsi, la population s'appropriera les mesures préventives.

Une grande partie de la population du Département d'Abengourou n'a plus confiance en la police, plus préoccupée par le racket et autre forme d'extorsion de fonds que d'assurer la sécurité de leurs concitoyens. La Police doit donc passer par les chefs coutumiers, les rois et chefs cantons pour organiser des séances de cohésion avec la population. Le climat qui était tendu pourra donc laisser place à une atmosphère de confiance.

2.3.3. Au niveau de l'État

Les recommandations des pouvoirs publics prennent en compte des actions en faveur des Forces de sécurité à l'Action de l'Etat concernant les Forces de Sécurité et des actions pour agir sur les facteurs criminogènes.

L'action de l'État en faveur des forces de Sécurité peut être double : il s'agit de former et équiper en armes et en véhicules les Forces de sécurité. La prévention de la criminalité, qui se base sur la théorie du choix rationnel et du calcul coût / bénéfice de la délinquance, met en lumière trouve sont opérationnalité en s'appuyant sur une politique criminelle étatique audacieuse. Celle-ci pourrait se structurer par le renforcement de la formation du policier en analyse criminologique et méthodes d'intervention plus efficaces issues d'études reconnues performantes mondialement (O. Koudou, 2009).

L'État doit donc renforcer la formation de la Police nationale sur sa responsabilité qui requiert un mécanisme de contrôle interne et externe pour s'assurer que les forces de l'ordre jouent pleinement leur rôle dans le respect de loi. La responsabilité permet la transparence dans la procédure et dans les opérations policières. La mission de protection est liée au respect du droit des individus, à la notion de responsabilité. Ces deux termes vont toujours ensemble.

Beaucoup de gens te diront qu'effectivité et responsabilité sont antithétiques, elles ne peuvent donc pas aller ensemble, on ne peut pas avoir les deux... je pense que c'est une grosse erreur... L'efficacité de la police dépend de l'établissement des mécanismes interne de responsabilité. L'efficacité dépend du comportement responsable de la police afin que leur comportement soit de grande qualité et conforme aux normes internationales des droits de l'homme (D. Bayley, 2001, p. 7).

Par ailleurs, L'État doit également pourvoir aussi aux équipements et aux infrastructures. Les infrastructures et les équipements, notamment les véhicules, les radios de communication, les uniformes, les outils de défense (armes, munitions, bâtons, gilet pare-balles, etc.), les fournitures de bureau, les ordinateurs et autres équipements de base soutiennent la capacité opérationnelle des services de police. Compte tenu des moyens limités, il serait prétentieux de demander que la police

d'Abengourou obtienne tous les outils de travail. Toutefois, il est nécessaire qu'un minimum de logistique soit disponible pour faciliter son travail.

Cette action doit prendre en compte également la création de plusieurs postes de police et de brigades de gendarmerie. L'Etat peut renforcer les ressources humaines au plan quantitatif et accroître les effectifs ou recourir à des forces militaires pour appui selon les besoins de sécurité. Le Département d'Abengourou est vaste et les policiers enquêtés ont tous déploré l'insuffisance de leur effectif. Tout le département ne compte que trois commissariats et une Préfecture de police. Il faut nécessairement augmenter le nombre de Commissariats de police. Le nombre de gendarmes dans les brigades peut également être augmenté pour permettre une efficacité des Forces de Défense et de sécurité dans la lutte contre les VAMA.

Les facteurs criminogènes tels que la pauvreté, la prolifération des armes légères, les routes dégradées et les frontières poreuses pèsent lourdement dans la balance des causes de la survenue des VAMA. L'Etat devra donc considérer ces aspects pour une lutte efficace contre la criminalité. Pour ce faire, réduire la pauvreté et la prolifération des armes légères est un axe important à prendre en considération.

Les programmes de réduction des armes légères sont liés à la lutte contre la pauvreté. Leur succès ne dépend pas seulement du nombre d'armes collectées ou détruites, mais aussi de l'amélioration de l'environnement sécuritaire de la communauté, du changement d'attitudes envers la possession d'armes, et de l'appui apporté aux groupes vulnérables.

Dans ce cadre, des programmes d'éducation formelle ou d'apprentissage de métiers peuvent être organisés en faveur des adolescents et des jeunes pour focaliser leur attention sur des activités positives et prévenir leur implication dans les violences armées. Les activités et programme de réinsertion permettront aux jeunes d'être détournés du vol. Ils pourront être « rééduqués » pour servir valablement la nation. Les programmes beaucoup trop focalisés sur les armes connaissent des résultats mitigés. N'est-il pas plus important de commencer par réduire la violence armée, les conflits, les crimes, l'insécurité que de réduire le nombre d'armes ? Tout se passe comme si les armes légères provoquent elles-mêmes des conflits. C'est parce qu'il y a des crises que les armes circulent. Le sous-développement et la

pauvreté sont les véritables causes de la prolifération des armes. La collecte des armes détenues par la population devrait être accompagnée par la proposition de moyens d'existence alternatifs, ce pour bannir le recours au fusil comme moyen de survie.

De même, bitumer ou reprofiler les routes permet d'agir sur des facteurs criminogènes. Le phénomène des « coupeurs de route » est un fait principalement rural, qui touche des zones, comme Zaranou, Appoisso, Amélékia, Kirifi, éloignées du pouvoir central et où, les voix ne sont pas bitumées. Ces localités ont des voix d'accès dégradées. Ainsi, pour parcourir, par exemple 23 Km d'Abengourou à Appoisso, l'on fait 1 h30 à cause de l'état dégradé de la route. C'est un facteur qui occasionne la survenue des « coupeurs de route ». Les modus operandi varient avec l'érection de faux checkpoints militaires, de barrages improvisés avec, par exemple, des arbres abattus ou la présence d'une personne allongée en-travers de la route, et des embuscades, là où le mauvais état de la chaussée force les véhicules à ralentir, etc. La route devient donc dangereuse pour les populations qui transportent de l'argent sur elle.

L'État, pour freiner cette forme de VAMA peut mettre du bitume sur ces routes, ou faire fréquemment le reprofilage lourd de ces routes. Cela freinera considérablement ce phénomène. Car il se produit principalement sur des voix non bitumées.

La lutte contre la porosité des frontières doit être de mise dans la lutte contre les VAMA à Abengourou. Le Département d'Abengourou est frontalier au Ghana. Généralement, parler de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, renvoie systématiquement dans l'entendement de nombre de personnes, à la sempiternelle question de la porosité de celle-ci. Tant elle demeure criante, et surtout préoccupante, voilà plusieurs décennies aujourd'hui. D'autant plus que, ce sont quotidiennement des milliers de sentiers, qui sont de jour comme de nuit, empruntés par des contrebandiers de plus en plus organisés et fûtés, en provenance du Ghana, à destination de la Côte d'Ivoire. Ils sont encore légion ceux qui échappent aux patrouilles et points de contrôles des douaniers. Lesquels ne peuvent être à la fois, sur tous ces sentiers traversant différents coins de brousse. En la matière, sont devenues célèbres, « ces parties de la frontière entre Niablé du

côté d'Abengourou et le village ghanéen d'Oseikro⁸ ». Tout comme celles reliant la localité d'Agnibilékrou, à la ville de Takikro sise au Ghana, etc., dont les postes de contrôles permanents sont toujours allègrement contournés par les contrebandiers.

L'État doit donc renforcer les contrôles à la frontière entre Niablé et Oseikro. Cette voie frontière n'est pas utilisée par les trafiquants d'armes et les délinquants qui préfèrent utiliser les voies détournées, non bitumées et les broussailles. Cela donne donc du fil à recoudre pour l'Etat qui, à travers ses institutions compétentes, doit renforcer le nombre augmenter les patrouilles inopinées.

3. Discussion

L'objectif général de l'étude était de cerner la perception sociale des VAMA à Abengourou. Les résultats de cette étude indiquent que les auteurs des VAMA sont à 85% âgés de]18-35 ans]. C'est donc une population juvénile qui s'adonne à la pratique des VMA dans ledit département. Ces résultats se rapprochent de ceux obtenus en France. En effet, à Paris, selon InterStat (2019),

En 2019, la police et la gendarmerie ont mis en cause 3 000 personnes pour des vols avec armes, soit un peu moins qu'en 2018. La quasi-totalité de ces personnes sont des hommes, et une grande majorité d'entre elles sont jeunes : huit mis en cause sur dix ont moins de trente ans. Plus de quatre sur cinq (82 %) des personnes mises en cause sont de nationalité française.

A. Lagade et K. Larchet (2017) ont obtenu également des résultats similaires :

Nous savons ainsi que les mis en cause des VAMA sont âgés en moyenne de 25 ans quelle que soit la cible visée. Ils ont d'autres caractéristiques communes et notamment le fait d'être antérieurement connu des services de police. En effet, la proportion d'entre-deux connus des services de police est d'environ 70 % des mis en cause pour des VMA contre des

⁸ <https://www.lebanco.net/news/45355-frontiere-ivoiro-ghaneenne-quest-ce-qui-va-changer.html>. (Consulté le 13 novembre 2022)

personnes morales ou contre des personnes physiques » (A. Langlade & K. Larchet, 2017).

Ces propos sont également en phase avec ceux d'A.L.M. Assahoua (2017) qui situait une moyenne d'âge des individus impliqués dans les VAMA à environ 32 ans. Cela montre bien que la proportion des jeunes reste dominante dans cette forme de criminalité. Ces résultats sont presque les mêmes trouvés par R. Gassin (1998, p. 318). Il affirme que, « l'activité criminelle est très développée de 18 à 25 ».

Par ailleurs, selon les résultats l'étude, les auteurs des VAMA dans le Département d'Abengourou sont en grande majorité des étrangers. En effet, la plupart des auteurs des VAMA sont des individus qui proviennent d'un autre pays, le plus souvent des pays limitrophes (Burkina-Faso ; Mali ; Ghana) de la Côte d'Ivoire. Ces résultats sont contraires à ceux obtenus par A.L.M. Assahoua (2017) sur les VAMA à Abidjan. En effet, selon lui, ce sont plutôt les ivoiriens qui y seraient plus impliqués. En somme, les nationalités des auteurs de ces faits diffèrent d'une ville à une autre. Abengourou, étant une ville frontalière, pourrait expliquer la surreprésentation des auteurs non nationaux dans les VAMA.

Les auteurs des VAMA sont à 94% des hommes. Ce résultat va dans le même sens que R. Gagnon et M. Leblanc (1985) qui affirment que « Les voleurs à main armée, personne n'en doutait, sont le plus souvent de sexe masculin : 96.8% contre 3.2% ».

Concernant la distribution spatio-temporelle, les VAMA se commettent en majorité les nuits (22%), se produisent sur les routes, les rues et dans les domiciles. Ce résultat est différent, en partie, de celui obtenu par A.L.M. Assahoua (2017) qui indiquait ces phénomènes avaient lieu aussi bien jour que la nuit. De plus, la période de prédilection d'occurrence de ces faits se situait dans les périodes de traite du café et du cacao « Les informations issues de l'enquête portent à croire que les vols à mains armées se commettent aussi bien le jour que la nuit ».

Selon les données recueillies au cours de l'enquête, les VAMA sont récurrents dans les périodes de la traite du Café et du Cacao. Ceci va dans le même sens qu'A.L.M. Assahoua (2017) qui soutenait que la période de la traite est une période mettant en branle toute l'activité économique. Les criminels profitent de ce moment pour opérer également.

S. Bellot et al. (1985) révèlent que l'argent rapidement obtenu et la facilité du délit expliquent l'engagement dans le vol à main armée commis au Canada. Cet avis est en partie, en conformité avec nos résultats obtenus. En effet, l'argent (34%) apparaît comme le bien le plus recherché par les auteurs de VAMA dans le département d'Abengourou. La rapidité du délit n'explique pas le VAMA à Abengourou. En nous référant à leur typologie des voleurs à main armée, l'on peut aisément classer les voleurs à main armée dans la catégorie de « voleur à main armée professionnel » car il planifie en détail le vol qu'il veut commettre. En effet, nos résultats obtenus ont montré que les auteurs de VAMA à Abengourou planifient en détail leur infraction. Ils sont très bien organisés.

Pour A. Normandeau et M. Cusson (1985), les VAMA étaient rares dans le passé les simples paysans ne possédaient pas grand-chose ; or moins de choses à voler, moins de vols. Cette opinion a été vérifiée par les résultats de notre recherche. Les trois cibles les plus visées par les auteurs des VAMA sont les endroits où il est facile de trouver de l'argent, à savoir les commerces et les domiciles (29% chacun) et les établissements financiers (20%). Les auteurs des VAMA viennent pour la plupart à la recherche de l'argent.

Lorsqu'il a s'agi de rechercher les facteurs explicatifs des VAMA à Abengourou, l'on a pu constater que la pauvreté venait en deuxième position avec le chômage. Les auteurs de VAMA commettent donc les infractions par manque d'emploi et à cause des effets de la pauvreté. Pourtant, H.B. Yébouet (2017) soutient que la pauvreté n'est pas, d'emblée, un facteur criminogène en Côte d'Ivoire, car celle-ci affiche une croissance économique sans pareil. Selon lui, la pauvreté ne serait donc pas un facteur explicatif de la délinquance et des homicides.

Conclusion

Un État a un devoir de protection vis-à-vis de ses citoyens (J. Viguié, 2008). La récurrence de la commission des VAMA, faits portant atteinte aux personnes et/ou à leurs biens, peut dès lors traduire une impuissance de l'État. Cela peut par ricochet saper la confiance des citoyens en la capacité de l'État à assurer leur sécurité. Les VAMA sont des manifestations de l'insécurité tant d'un point de vue objectif que subjectif. Parler d'insécurité, c'est faire référence - tout au moins de façon implicite - à la notion de sécurité. Du latin *securitas* de *securus*,

étymologiquement, sécurité signifie sûr. Elle suggère donc « confiance, tranquillité d'esprit résultant de la pensée qu'il n'y a pas de péril à redouter ; absence de risques » (Petit Larousse illustré, 1973, 973).

Cette recherche s'inscrit dans la dimension subjective de l'insécurité en termes de sentiment d'insécurité puisqu'elle met l'accent sur la perception sociale de ce phénomène. Elle a permis de faire un état des lieux des VAMA dans la localité du point de vue des populations, qui a porté sur les manifestations du phénomène (auteurs, espaces à risques, période, etc.). Les principaux facteurs explicatifs de l'occurrence des VAMA ont été mis en évidence. L'on peut citer entre autres les crises militaro-politiques qu'a connues la Côte d'Ivoire qui ont fragilisé le lien social et favorisé la circulation illicite des armes légères et de petits calibres. De même, en tant que région frontalière et productrice du cacao, Abengourou est une localité possédant de nombreux atouts socio-économiques. Ces opportunités économiques favorisent des opportunités criminelles puisque la période de traite (de vente du cacao), période de forte circulation d'argent liquide représente celle au cours de laquelle de nombreux VAMA sont commis. Enfin, la commission des VAMA pourrait traduire le fait que les missions de sécurité dévolues aux Forces de défenses ne sont pas convenablement remplies. Les résultats ont permis d'indiquer que le facteur limitant leurs actions réside dans l'insuffisance des moyens (humains, matériels, etc.) mis à leur disposition. Dès lors, il est nécessaire que des réponses holistiques de lutte contre le phénomène soient prises en intégrant la Population, les Forces de sécurité et les Pouvoirs publics.

Références bibliographiques

ABIDJAN.NET, 2015, L'indice de sécurité est au même niveau que New York et Genève 1^{er} janvier.

AIRAULT Pascal, 2013, « Côte d'Ivoire : Ouattara et la réforme des armées », *Jeune Afrique*. 25 février <https://www.jeuneafrique.com/138275/politique/c-te-d-ivoire-ouattara-et-la-r-forme-des-arm-es/>

AMNESTY INTERNATIONAL, 2020, « Côte d'Ivoire : Les violences et la répression des voix dissidentes augmentent à l'approche de l'élection présidentielle », rapport

- ASSAHOUA Alokroé Louis Mack, 2017, *La criminalité à Abidjan : le cas du vol à main armée*, Thèse de Doctorat en Criminologie, Inédit, Université Félix Houphouët-Boigny.
- APALO Alexandre, 2016, *Traite du café et du cacao et criminalité en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- BARIL Micheline, 1980, « Ils n'ont plus la liberté : réactions à la victimisation et ses conséquences », *Criminologie*, Volume 13, Numéro 1, p. 94-103.
- BAYLEY H. David, 2001, Intervention à la conférence sur « Police and international Community from peace processes to democratic governance », propos rapportés par Melissa Ziegler et Rachel Nield, novembre 2001.
- BEAUD Stéphane & WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, Éditions la Découverte.
- BELLOT Sabine, DIONNE Michèle, & PINSONNEAULT Pierre, 1985, « Les vols à main armée décrit par ses auteurs », Maurice CUSSON (dir.), *Les cahiers de recherches criminologiques* - Centre international de criminologie comparée - Université de Montréal,
- BELLOT Sabine, & LEBLANC Marc, 1984, « Le Vol à main armée parmi l'activité délinquante », Recherche Le vol à main armée. Rapport technique.
- CHESNAIS Jean-Claude, 2003, « Les morts violentes dans le monde », *Population et sociétés*, Numéro 395.
- CUSSON Maurice et al., 2017, (dir.), *Mille homicides en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal*, Montréal, PUM.
- CUSSON Maurice, 2017, *La Criminologie*, Paris, Hachette.
- CUSSON Maurice, 2007, « Comment prévenir ? Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle », in M. CUSSON, B. DUPONT, F. LEMIEUX, (éds.), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, Hurtubise HMH, Collection : Cahiers du Québec – Droit et criminologie, p. 413-428.
- DIENG Ely, 2012, « La RSS en Côte d'Ivoire : Pourquoi et comment. Zoom sur la Réforme du Secteur de la Sécurité », [https://issat.dcaf.ch/download/11262/113689/Newsletter%20RSS%20finalis%C3%A9e%206%20juillet%202012%20\(2\).pdf](https://issat.dcaf.ch/download/11262/113689/Newsletter%20RSS%20finalis%C3%A9e%206%20juillet%202012%20(2).pdf)

- DUSSAULT René, 2006, « L'État et les citoyens : une relation de confiance à renforcer ». *Revue générale de droit*, Volume 36, Numéro 4, p. 579-589. <https://doi.org/10.7202/1027160ar>
- GAGNON Rosette & LEBLANC Marc, 1985, « Le vol à main armée dans les systèmes de justice », *Les cahiers de recherches criminologiques*, Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal, p. XXX.
- GASSIN Raymond, 1998, *Criminologie*, Paris, Dalloz.
- GRAWITZ Madeleine, 1996, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 10^e éd.
- INS, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat <https://www.ins.ci/documents/rgph/ivoirien18plus.pdf>
- INS, 2015, *Rapport national sur l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire*, Juillet 2015.
- INTERSTAT, 2019, « Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique », *SSMSI, base des mis en cause de crimes et délits*, p. XXX.
- KONADJE Jean-Jacques, 2012, « Côte d'Ivoire : La sécurité humaine à l'épreuve ». Diploweb.com. 29 avril. <https://www.diploweb.com>
- KOUDOU Opadou, 2009, « Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle intégrée », *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*, Volume 3, Numéro 2- Maggio-Agosto, p. 68-79.
- LACHANCE Marilou, 2008, *Les insécurités liées à la victimisation criminelle chez les femmes âgées : modélisation qualitative et mise en parallèle avec un nouveau modèle théorique quantitatif*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.
- LANGLADE Aurélien & LARCHET Keltoume, 2017, « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales », *Grand angle*, Numéro 44, Analyse descriptive des vols à main armée à Paris et en petite couronne, juin 2017, p. XXX.
- LEBOEUF Aline, 2016, *La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne*. Institut Français des Relations Internationales. <https://www.ifri.org/fr/publications/reforme-secteur-de-securite-livoirienne>
- LEGATUM INSTITUTE, 2019, Legatum prosperity index 2019. <https://li.com/research/legatum-prosperity-index/>

- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, 2012, « Police et prévention », *Cahiers de la sécurité*, Numéro 21, décembre, p. 132-136.
- MANSEAU Hélène, 1990, « Le vol à main armée tels que vus par des victimes », Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Université de Montréal
- MARCHAND Alain, 2001, « L'analyse quantitative des données hiérarchiques avec les modèles multiniveaux », in DORVIL Henri et MAYER Robert (éds.), *Problèmes sociaux théories et méthodologies*, Tome I, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 398-412.
- MENZAN Kouakou Rodolphe, 2014, *Les vols à main armées à Abidjan : le cas de la commune de Yopougon*, Mémoire de Master, Université Félix Houphouët Boigny Abidjan (inédit).
- MORRISSETTE Anne, 1985, « Les réactions et les conséquences de la victime d'un vol à main armée, BARIL Micheline (dir), Rapport technique », numéro 11, Université de Montréal, C.I.C.C., p. XXX
- MOSER Gabriel, & PASCUAL Alexandre, 1993, « Perception du risque et comportements sécuritaires de victimes de vols ou d'agression », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, numéro 14, p. 225-233.
- N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Paris, L'harmattan.
- N'DAW Oumar, 2011, *Du sergent d'armes à la Gendarmerie nationale*, Abidjan, NEI/CEDA.
- NORMANDEAU André, & CUSSON Maurice, 1985, « Guide de lecture sur le vol à main armée : si le cœur vous en dit ! », *Criminologie*, Volume 18, Numéro 2, p. 147-154.
<https://doi.org/10.7202/017221a>
- NORMANDEAU André, PINSONNEAULT Pierre, 1985, *Le Vol à main armée à Montréal : les voleurs parlent, les victimes se prononcent...*, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, rapport final, Numéro 5.
- OVERSEAS SECURITY ADVISORY COUNCIL, 2020, *Côte d'Ivoire : Rapport sécurité pays*.

- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2004, « Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux », *Déviance et société*, Numéro 1, p. XXX
- PIRES Alvaro, 1997, « Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », in POUPART Jean *et al.* (éds.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, p. 113-172.
- POIRIER Donat, 1985, « Prévenir le vol à main armée ? », *Criminologie*, Volume 18, numéro 2. <https://doi.org/10.7202/017220ar>
- ROCHE Sébastien, 2004, *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».
- ROCHÉ Sébastien, 1998, « Expliquer le sentiment d'insécurité : Pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité ». *Revue Française de Science Politique*, Volume 48, Numéro 2, p. 274-305.
- RODIER Alain, 2012, *Le crime organisé, principale menace du XXI^e siècle*, Centre français de recherche sur le renseignement, Paris, Numéro 274.
- SILWE Segorbah Kaphalo, KONE Joseph, & DAVIS Justine, 2017, « Les Ivoiriens révèlent un sentiment d'insécurité mêlé d'un défaut de confiance », *Afrobarometer Dépêche*, Numéro 180. https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ab_r7_dispatchno180_securite_en_cote_divoire_1.pdf
- VIGUIER Jacques, 2008, « Sécurité et insécurité : le risque d'emballement d'une dialectique infernale ? », NICOD Marc Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ? Nouvelle édition [en ligne]. Toulouse : Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2008 (généré le 28 novembre 2022). Disponible sur Internet : ISBN : 9782379280276. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.putc.1823>.
- YORO Cyrille Julien Sylvain, 2015, « Les réponses à l'insécurité dans les quartiers précaires d'Abidjan », *Revue africaine de criminologie*, Numéro 15, p. 19-34.